

de cette approche, par exemple, lorsqu'il s'agit de définir le genre de politique à examiner.

La surveillance aurait pour objet d'exercer une pression, à l'échelon des hauts fonctionnaires et à celui des ministres, en faveur de l'ajustement et de l'adaptation des politiques. Elle y parviendrait en mettant en lumière l'incidence de la politique commerciale d'un pays donné sur les résultats obtenus par celui-ci, sur les possibilités offertes aux autres pays en matière d'échanges, ainsi que sur le système commercial multilatéral dans son ensemble.

Il peut sembler que compter sur la pression des pairs revient à opposer un faible roseau aux forces poussant aux mutations structurelles dans le système commercial mondial, mais il s'agit en fait d'une contrepartie de la surveillance multilatérale prévue par le Fonds, l'OCDE ou le Groupe des Sept. Aucune de ces institutions n'offre de règle précise garantissant le caractère "automatique" de la surveillance. De même que l'effondrement du modèle macro-économique sur lequel on s'accordait après la guerre a rendu plus difficile la coordination des politiques depuis les années 1970, la nouvelle "politique commerciale stratégique" fournit aujourd'hui des arguments théoriques en faveur de formes complexes de protectionnisme. Cet affaiblissement de l'ancien modèle rendra sans doute les discussions sur la politique commerciale plus ambivalentes et moins